



CORONAVIRUS Covid-19

INFO PRESSE

POINT DE SITUATION SANITAIRE DU LUNDI 8 MARS

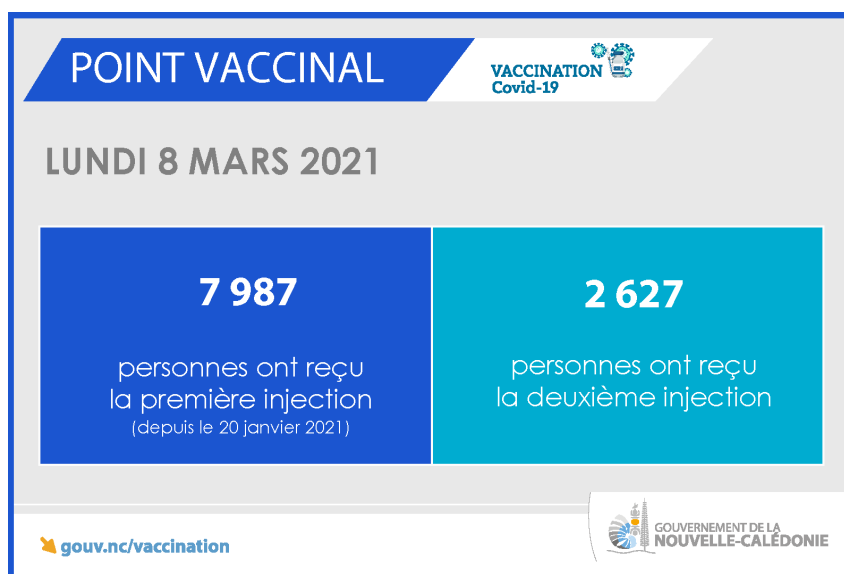


Depuis la détection de neuf cas locaux de Covid-19 en Nouvelle-Calédonie dimanche 7 mars, **aucun nouveau cas** n'a été détecté.

Toutes les personnes qui sont revenues de Wallis-et-Futuna depuis le 25 janvier sont tenues de se confiner à domicile, quand bien même leur test PCR a été négatif.

Pour l'heure, le Médipôle n'est pas en mesure d'identifier si parmi ces neuf cas positifs certains ont pu être contaminés par un variant du Covid-19. Les tests ont été envoyés en métropole pour analyse.

POINT VACCINAL



22 000 doses ont déjà été reçues par la Nouvelle-Calédonie depuis début janvier 2021.

10 000 doses supplémentaires sont attendues chaque semaine. L'objectif est d'atteindre 2 000 vaccinations par jour. Les centres Cafat et médicaux sociaux des provinces s'ouvrent progressivement.

Contactez la plateforme d'appel de prise de rendez-vous au N° vert **05 00 33** pour prendre un rendez-vous de vaccination selon l'ordre de priorité (voir gouv.nc/vaccination).

VOLS INTERNATIONAUX

Les vols internationaux de passagers à l'arrivée en Nouvelle-Calédonie sont suspendus pour 15 jours exceptés cette semaine :

- un vol en provenance d'Australie destiné à ramener des patients évasanés,
- un vol en provenance de Wallis-et-Futuna, destiné à rapatrier notamment une trentaine de Calédoniens partis en mission professionnelle. L'ensemble des passagers sera conduit en quatorzaine dans un hôtel réquisitionné par le gouvernement, et effectuera un test PCR à l'issue de la quatorzaine comme l'impose le protocole sanitaire en vigueur.

Le personnel médical et les personnes essentielles à la vie économique pourront continuer de voyager vers la Nouvelle-Calédonie.

Les vols de fret et les vols au départ de la Nouvelle-Calédonie sont maintenus (deux par semaine). Aucun problème d'approvisionnement n'est constaté.

Les étudiants qui devaient revenir en Nouvelle-Calédonie doivent prendre contact avec la Maison de la Nouvelle-Calédonie.

Il n'est pas nécessaire de refaire de demande de retour en Nouvelle-Calédonie via le formulaire de signalement qui est sur le site du gouvernement.

*** Retrouvez toute l'actualité du gouvernement sur gouv.nc ***

ENSEIGNEMENT

Les enseignants se sont réunis hier pour mettre en place un plan de continuité pédagogique. Dans les écoles primaires, les collèges et les lycées, du matériel pédagogique au format numérique ou papier sera disponible. Il est possible de se déplacer muni d'une attestation pour se rendre dans son établissement afin de récupérer ce matériel pédagogique. Pour plus d'information, il faut contacter son établissement de référence.

Pour les enfants les plus isolés, des émissions radio et TV vont être proposées. De même, les accès gratuits à des sites internet éducatifs vont être réactivés.

La réorganisation des concours et examens est en cours.

PERSONNES FRAGILES

Un centre d'accueil pour les sans domicile fixe de 30 places est en cours d'ouverture.

Pour les personnes âgées en situation de dépendance et en situation de handicap qui sont dans des Ephaad ou des centres d'accueil, les visites ne sont pas autorisées.

Les accueils de jour pour les personnes en situation de handicap sont en grande partie fermés et les situations individuelles sont réétudiées.

Une attestation de déplacement simplifiée est prévue pour les personnes qui en éprouvent le besoin.

VIOLENCES INTRA FAMILIALES

Le 15 et le 17 sont les numéros d'urgence à contacter.

Il est également possible de prendre contact au 05 30 30 auprès de l'association SOS Ecoute.

Il est enfin possible d'envoyer un SMS auprès du numéro de signalement d'urgence 500 067 délégué à l'association SOS ÉCOUTE par le gouvernement, en partenariat avec l'Office des postes et des télécommunications (OPT-NC).

ACCUEIL DES ENFANTS DES PROFESSIONS PRIORITAIRES

Les catégories de parents concernées sont les suivantes:

- tout personnel travaillant en établissements de santé publics/privés (hôpitaux, cliniques, dispensaires, centre de soins),
- tout personnel travaillant en établissement et/ou service social ou médico-social (personnes âgées, personnes handicapées, protection de l'enfance et protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse, lutte contre les exclusions, service tutélaire),

- les professionnels de santé dit de « ville » (médecins, sages-femmes, infirmières, ambulanciers, pharmaciens, biologistes, kinésithérapeutes),
- les personnels chargés de la gestion de l'épidémie,
- les personnels des services de gendarmerie nationale, de la direction territoriale de la police nationale, des polices municipales, de la direction de la sécurité civile et de la gestion des risques, des sapeurs-pompiers et des services pénitentiaires,
- les personnels chargés d'accueillir les enfants dans le cadre du service minimum de garde des enfants des personnels prioritaires (écoles-crèches).

La province Sud met en place dès ce mardi 9 mars un accueil dans les écoles pour les enfants dont les **deux parents** sont des personnels prioritaires. Inscription : des.bureau-ecoles@province-sud.nc ou 20 49 05 aux heures ouvrables. Les deux parents devront remettre une attestation de leur employeur.

Liste des écoles concernées en province Sud

- Commune de Dumbéa : école Louise-De-Greslan et école maternelle Les Jacarandas
- Commune du Mont-Dore : école Hélène-Chaniel
- Commune de Païta : école Jean-Baptiste-Gustin
- Commune de Nouméa : écoles Frédéric-Surleau et Guy-Champmoreau
- Pour les communes hors agglomération : une école est susceptible d'être ouverte en fonction des besoins recensés.

Neuf crèches sont également ouvertes et 95 enfants y sont déjà inscrits :

- Les Crapouilles
- Les Cerisiers bleus
- La Maison du petit enfant
- Graine de Soleil 1 PK 6
- Atout Bout Chou 3
- Les Brindilles
- My Little Ginger Gwen
- EPO de Natira
- Rosemay Ojar

En province Sud, les collèges de Magenta, Mariotti et Dumbéa/mer sont ouverts. Le Vice-rectorat a activé un N° vert au 05 00 16.

En province Nord, trois écoles sont ouvertes pour accueillir les enfants des personnels prioritaires : l'école Teari à Koné (76 26 27), l'école primaire de Koumac (81 64 44) et l'école de Poindimié (42 72 37) et le collège de Païamboué à Koné.

MESURES ÉCONOMIQUES

Réglementation des prix : ce matin lors de sa séance hebdomadaire, le gouvernement a réglementé les prix de vente au détail des masques, gels et solutions hydroalcooliques, gels et solutions désinfectantes, gants et savons. Les masques en tissu normés UNS1 sont réglementés à 850 francs l'unité toutes taxes comprises maximum.

Un coefficient multiplicateur maximal de marge commerciale producteur/importateur/ grossiste de 1,3, et ensuite de marge commerciale détaillant ont également été arrêtés sur la liste des produits suivants : masques de protection sanitaire de toutes sortes (chirurgicaux, FFP2, etc.), gants en caoutchouc synthétique ou naturel à usage unique, savons, savonnettes et recharges (solide, liquide, recharges, toutes sortes, toutes tailles, etc.), gels et solutions hydroalcooliques, gels et solutions désinfectantes.

Chômage partiel : un amendement à la proposition de délibération prolongeant les mesures de soutien aux secteurs durablement touchés par les conséquences économiques liées à la crise du Covid-19 va être examiné au Congrès (proposition n° 52 du 23 février 2021 déposée par Mme Virginie Ruffenach) en séance publique.

Parallèlement, les provinces vont réactiver leur dispositif d'aides économiques. L'État pourrait également réactiver le Fonds de solidarité pour les très petites entreprises (TPE) et patentés.

Le décalage des charges fiscales et sociales est également en cours de réflexion.

MESURES DE CONFINEMENT

Pour rappel, les principales mesures de confinement sont les suivantes :

- Les commerces essentiels restent ouverts (alimentation, pharmacies, tabacs, stations-service, banques, assurances, garages, blanchisserie, centres commerciaux, etc.).
- Fermeture des établissements de loisirs (musées, restaurants sauf vente à emporter, bars, salles de jeux, nakamals, cinéma) et des commerces ou services non essentiels recevant du public.
- Toutes les activités économiques sans contact avec le public sont autorisées dans le respect des gestes barrière.
- Fermeture des établissements scolaires, de formation et des crèches.
- Tout déplacement est soumis à une attestation motivée (parcours domicile / travail, courses, consultations médicales, motif familial impérieux).
- Des déplacements brefs (1 heure par jour dans un rayon maximal d'1 kilomètre autour du domicile) sont autorisés (activité physique individuelle, promenade familiale ou des animaux de compagnie).
- Suspension des transports en commun (vols intérieurs, réseau de cars RAI et transports maritimes). Le réseau Tanéo est maintenu.
- Suspension des vols internationaux à l'arrivée en Nouvelle-Calédonie à partir de vendredi 12 mars inclus, à l'exception des personnels médicaux et essentiels. Les vols départs sont maintenus.

- Interdiction des manifestations, rassemblements, réunions professionnelles, amicales, sportives, familiales, religieuses ou coutumières.
- Fermeture des installations sportives ou de loisirs publiques ou privées.
- Interdiction de la navigation de plaisance ou professionnelle et du mouillage sur les îlots inhabités.
- Interdiction de la pêche de loisirs, baignade, activités aquatiques ou subaquatiques.

Les attestations de déplacement sont disponibles sur www.gouv.nc et le site du haut-commissariat de la Nouvelle-Calédonie.

LES GESTES BARRIÈRES

Les déplacements autorisés s'exercent dans le strict respect des gestes barrière.

Attention, le port du masque (chirurgical ou UNS1) est obligatoire **à partir de vendredi 12 mars à minuit pour toutes les personnes âgées de 11 ans et plus**, excepté les personnes en situation de handicap munies d'une dérogation (certificat médical).

D'ici-là, le port du masque est fortement recommandé.

Aucune pénurie de masque n'est constatée. Pour rappel, le gouvernement dispose d'un stock stratégique de quatre millions de masque, le haut-commissariat de la République en détient un million. Les entreprises et les pharmacies ont également constitué leur propre stock.

ANNUAIRE COVID-19

- 05 02 03 : signalement des personnes arrivées de Wallis-et-Futuna depuis le 25 janvier
- 05 02 02 : informations générales Covid-19
- 26 63 26 : informations sur le confinement (Haut-commissariat)
- 05 03 03 : informations sur les mesures économiques
- 05 00 16 : informations sur l'enseignement
- 05 00 33 : prises de RDV pour la vaccination